

ENSEMBLE SCOLAIRE DE PLENEUF-VAL-ANDRE

École Saint-Sébastien et Collège Sainte-Anne Saint-Joseph

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

MONTANT DES VERSEMENTS MENSUELS SUR 10 MOIS (OCTOBRE à JUILLET)

	CONTRIBUTION STATUT EXTERNE 1 ^{er} enfant	CONTRIBUTION+DEMI-PENSION (non compris le mercredi-midi)				CONTRIBUTION DEMI-PENSION TRANSPORT PRIVE (Forfait 4 jours + demi-pension)
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
Maternelle ½ Journée	27 €					-----
Maternelle Primaire	35 €	51 €	67 €	80 €	92 €	-----
Collège	55 €	78 €	95 €	113 €	129 €	155 €

EXTERNE

Ces sommes tiennent compte : de la contribution des familles, de diverses fournitures scolaires (livres, agenda, transports association Sportive, piscine et activités pédagogiques d'une journée, assurance scolaire et extra-scolaire). Ticket repas exceptionnel : Maternelle/Primaire : 5 € Collège : 6 €

DEMI-PENSION

Ces sommes tiennent compte : de la contribution des familles et des repas en fonction des choix (1,2,3 ou 4 jours fixes dans la semaine).

Toutes ces sommes ne tiennent pas compte : des voyages scolaires, inscriptions à divers concours individuels, étude et garderie, édition des diplômes PSC1...

Étude : 10 €/mois pour 1 ou 2 jours/semaine. 20 €/mois pour 3 ou 4 jours/semaine

Garderie primaire : MATIN : tarif unique à 1 €. SOIR : 2 € jusqu'à 17h45, 4 € jusqu'à 18h45 et 8 € après 18h45

Une réduction de la contribution est accordée pour le deuxième enfant (20%), le troisième (40%) et pour les suivants (50%)

Les ressources de l'association gestionnaire du groupe scolaire proviennent :

- Des collectivités territoriales pour une partie du fonctionnement du collège (loi Falloux)
- De la municipalité pour une partie du fonctionnement de l'école St Sébastien
- De la contribution des familles et d'activités diverses pour l'investissement, l'entretien de l'immobilier et une partie du fonctionnement (masse salariale).

Un effort particulier est fait pour les familles ayant plusieurs enfants au sein des écoles maternelle – primaire – collège (tarif dégressif à partir du deuxième enfant). Chacun déterminera la hauteur de sa contribution par enfant, la somme choisie représentant la facture mensuelle, sans demi-pension (repas à rajouter).

Je vous remercie de bien vouloir remplir le tableau au verso (un tableau par famille) et de le redonner à votre enfant au cours de la première semaine de classe.

En cas de difficultés de paiement, vous pouvez nous rencontrer et nous trouverons ensemble les solutions les plus adéquates.

.....

...

Les nouvelles familles désirant effectuer un règlement PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL voudront bien fournir

un **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ET UN MANDAT SEPA (Fourni)**. Merci de bien vouloir vérifier que le compte sera

alimenté aux dates prévues de prélèvement.

Sauf avis contraire, le règlement par prélèvement sera reconduit automatiquement pour les familles ayant opté pour ce mode de paiement les années précédentes (10 prélèvements pour l'année scolaire du 10 Octobre au 10 Juillet). Merci de ne redonner un RIB et le mandat SEPA qu'en cas de modification de compte bancaire.

Le Directeur de l'école St Sébastien et du collège Ste-Anne St-Joseph
W. GUILLEMIN

